



vue plongeante sur ma piscine

Par **lousoulelo**, le **10/06/2009** à **16:25**

Bonjour,

Un permis de construire à été accepté depuis env 6 mois pour des logements sociaux (12 sur un superficie de terrain de 2200 m²) en face de chez moi, les travaux on commencé et je m'aperçois que les fenêtres des logements on une vue plongeante sur mon terrain la ou se trouve la piscine (avec permis de construire) j'aurai aimé savoir si je pouvais bénéficier d'un recours , financier ou autres (plantation d'arbre sur le terrain municipal accolé au mien , autorisation de surélever mon mur de clôture qui est à 2 mètre déjà etc..)

j'ai demandé une audience... un élu est passé et m'a répondu qu'il était monté à l'étage de l'immeuble et qu'il ne voyait pas ma piscine alors que moi même à genoux je vois les fenêtres de ceux-ci .

Je suis dans une impasse et ne sais plus quoi faire,même vendre la maison va être difficile avec cette vue imprenable sachant que la valeur de celle-ci va être minimisée

je vous remercie d'avance

cordialement

Par **lousoulelo**, le **10/06/2009** à **18:52**

je vous remercie de votre réponse rapide

cordialement